

AVIS PUBLIC

Outremont
Montréal 

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire du 7 avril 2008, le conseil de l'arrondissement a adopté le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (AO-71)*. Ce règlement a principalement pour objet de modifier les tarifs de stationnement sur rue et majorer le taux horaire sur l'avenue Van Horne de 1 \$ à 2 \$.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ à Outremont, ce vingt-quatrième jour du mois d'avril de l'an deux mille huit.

Le secrétaire de l'arrondissement,

Me Marie-France PAQUET

